

## COMPAGNIE COTONNIÈRE ET AGRICOLE DE TOLGA

S.A., 17 nov. 1919, p. 99 ans.

### LE COTON EN ALGÉRIE (*Le Sémaphore algérien*, 12 novembre 1920)

M. F. Barbedette, qui connaît très bien l'Algérie, est d'avis qu'une seule région est susceptible d'être mise en valeur pour le coton par la valeur des cultures irriguées, qu'on pourra y obtenir des récoltes comme celles que les Américains ont réalisées, et que cette région dans laquelle il y a des millions d'hectares à cultiver, est celle de Biskra.

Nous sommes tout à fait de son avis, et sommes bien persuadés que nous avons choisi notre centre de culture à Tolga, où il le fallait, puisqu'il réunit des choses indispensables à la bonne réussite de notre entreprise :

1° Le climat qui permet de préparer les terrains pour les ensemencements de coton, en février-mars afin de récolter en septembre-octobre, ce qui met la récolte à l'abri des gelées.

2° Les eaux d'irrigation nécessaires se trouvant très abondamment dans les nappes souterraines et qu'on peut obtenir au moyen de puits artésiens dont deux donnent à Tolga actuellement un total de plus de trente mille litres à la minute, sans compter tous ceux qui ont été mis en exploitation depuis quelques années dans cette région.

3° La main-d'oeuvre qui existe sur place, avec une population sédentaire de 3.000 habitants et de très nombreux nomades.

4° Les voies de communication, par la station de chemin de fer de Tolga, tête de ligne d'un embranchement qui rejoint Biskra à 40 kilomètres.

Nous pouvons ajouter que nous avons distribué à Tolga et dans toutes les oasis environnantes quelques centaines de kilos de graine de coton *mitafifi* de provenance d'Orléansville, à environ 150 indigènes, et que la surface actuellement ensemencée est d'environ trois hectares

Nous nous rendrons de nouveau à Tolga en octobre pour la cueillette de ces cotons.

Nous ne nous pouvons pas nous empêcher de dire, que nous trouvons qu'il est vraiment déplorable de constater que, depuis le mois de novembre dernier, nous avons demandé à louer avec promesse de vente, au gouvernement général de l'Algérie environ 1.500 hectares qui sont inutilisés depuis des siècles pour y faire du coton et des céréales et que nous n'avons pas encore de solution.

Il est véritablement inadmissible dans la situation angoissante dans laquelle la France se trouve, pour le coton et les céréales, qu'il faille passer par des rouages administratifs aussi compliqués pour obtenir une chose aussi simple, et d'une aussi grande nécessité.

C. LION,  
président de la Cie cotonnière de Tolga,  
Ed. BUCHÈRE,  
administrateur délégué.  
(*France colonisatrice*).

---

L'Algérie peut et doit nous fournir du coton

---

Les essais méthodiques de culture cotonnière donnent pleine satisfaction dans notre  
Afrique du Nord et méritent d'être encouragés  
(*La Journée industrielle*, 24 novembre 1924)

.....  
La culture du coton en Algérie a porté, ces dernières années, sur 350 hectares en  
moyenne : 300 hectares à Orléansville, et 50 hectares dans le département d'Oran. Il y a  
aussi un îlot secondaire constitué par les essais entrepris dans la région de Biskra, à  
Tolga (Société cotonnière de Tolga).

.....  
Annuaire industriel, 1925 :  
COTONNIÈRE de TOLGA (Cie), 1, pl. Verdrel, Rouen (Seine-Inf.). Cap. 1100.000 fr.  
Culture et égrenage du coton. (2-09508).

---

SEINE-INFÉRIEURE

(*Les Archives commerciales de la France*, 27 février 1926)

Rouen. — Modification. — Soc. dite Cie COTONNIÈRE de TOLOA, 1, pl. Verdrel. —  
La dénomination devient Cie COTONNIÈRE et AGRICOLE de TOLGA. — 25 nov. 1925.

---

COMPAGNIE COTONNIÈRE ET AGRICOLE DE TOLGA

S.A. au capital de 1,1 MF.

Siège social : Rouen, 1, place Verdrel

Registre du commerce : Rouen, n° B 586

Compte postal : Alger 574

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 637)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

LION (Camille), 26 bis, r. Le-Nostre, Rouen ; pdt ;

CRÉPIEUX-JAMIN (J.) ; v.-pdt ;

BUCHÈRE (Édouard), 48, r. Louis-Bouilhet, Rouen ; adm. délégué ;

BELLEVILLE (Julien), à Neuilly-sur-Seine ;

LUCAS (Ch.) ;

LUCAS (S.).

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COLMONT (de).

CAPON.

Objet. — La culture du coton et de tous autres produits agricoles en Afrique du Nord  
et plus spécialement dans la région de Tolga et de Biskra, la création d'usines  
d'égrenage et de pressage de coton, et ttes ops agric., indus., commerc., financ. se  
rapportant aux objets ci-dessus spécifiés.

Capital social. — 1,1 MF en 2.200 act. de 500 fr.  
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; somme suffisante p. donner 6 %  
d'intérêt aux actionn. Sur le surplus : 20 % au conseil ; 80 % aux actionn.

---

Le deuxième Congrès du dattier a terminé hier ses travaux

---

Les congressistes ont visité les palmeraies des environs de Biskra  
(*L'Écho d'Alger*, 19 novembre 1933)

(De notre envoyé spécial)

Constantine, 18 novembre. — Aujourd'hui, la dernière journée du Congrès du dattier a été consacrée à la visite des diverses exploitations modernes dans les oasis de Biskra.

#### À LA FERME NORMAND

Sous la conduite de M. Rohrbacher, administrateur de la commune mixte de Biskra, les congressistes visitèrent tout d'abord la ferme Normand, appartenant à M. Buchère et dirigée par M. Emery.

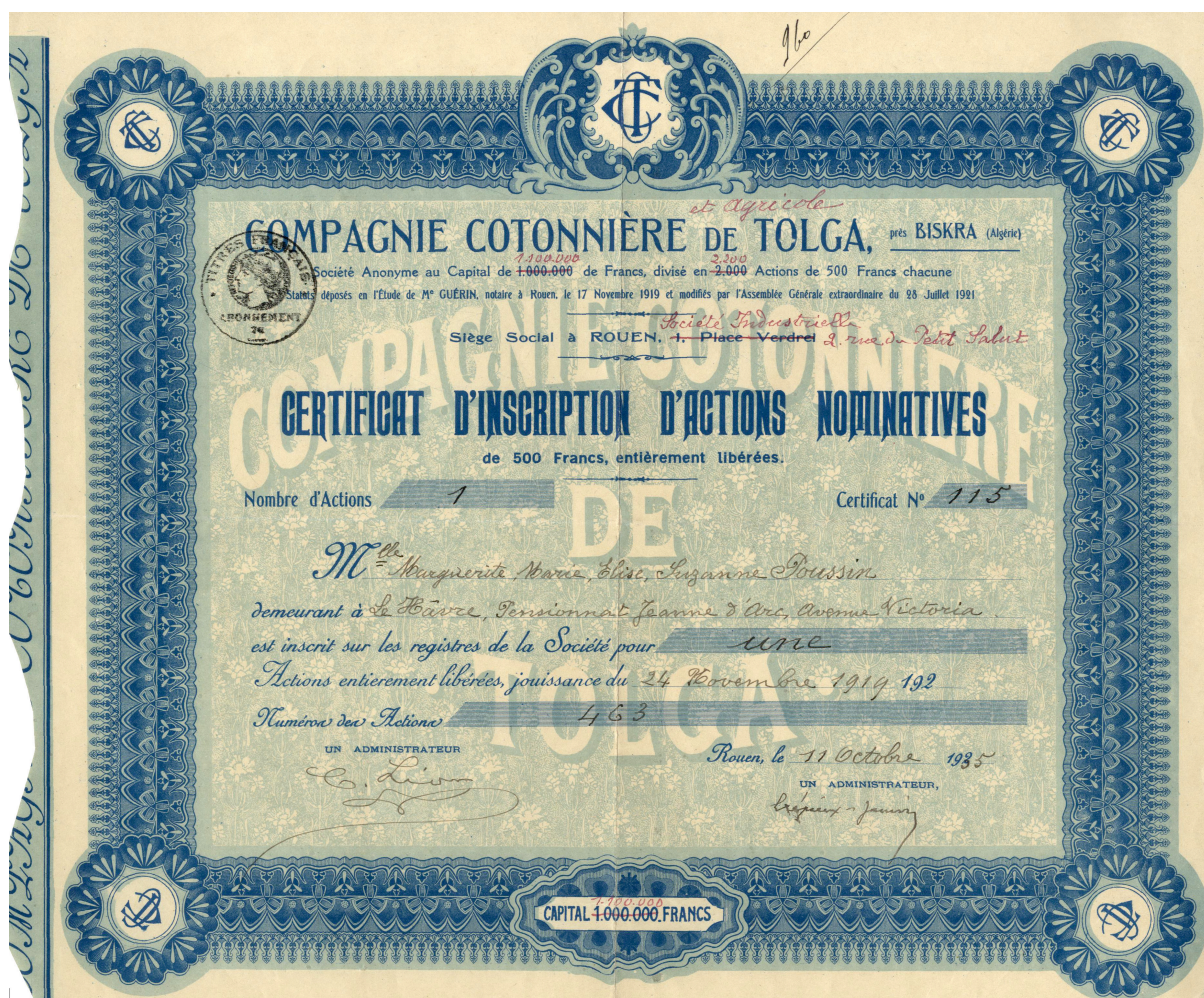
Ils y furent reçus par le propriétaire et par M. Lucas, président de la Compagnie cotonnière et agricole de Tolga.

Nous assistons aux mêmes opérations effectuées sous nos yeux à la Dattacoop de Biskra, avec quelques nuances de détail.

C'est une merveille de présentation et de propreté.

.....

---



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
COMPAGNIE COTONNIÈRE ET AGRICOLE DE TOLGA  
Société anonyme au capital de 4.000.000 1.100.000 de fr.  
divisé en 2.000 2.200 actions de 500 fr. chacune

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.  
ABONNEMENT  
75

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Rouen, le 17 novembre 1919  
et modifiés par l'assemblée générales extraordinaire du 28 juillet 1921

Siège social à Rouen, ~~1, place Verdrel~~ Société industrielle, 2, rue du Ptit-Salut

CERTIFICAT D'INSCRIPTION D' ACTIONS NOMINATIVES  
de 500 fr., entièrement libérées

M<sup>lle</sup> Marguerite Marie Élise Suzanne Poussin  
demeurant à Le Havre, pensionnat Jeanne d'Arc, avenue Victoria est inscrite sur les  
registres de la société pour une  
action entièrement libérée, jouissance du 24 novembre 1919.

Rouen, le 11 octobre 1935  
Un administrateur (à gauche) : Camille Lion  
Un administrateur (à droite) : Crépieux-Jamin

---

Séance générale du 10 juillet 1936  
(*Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, juillet-août 1936)

DEUILS

M. Édouard Buchère, administrateur-délégué de la Compagnie Cotonnière et Agricole de Tolga, était membre de la société depuis l'année 1915.

---